

RÈGLEMENT DE L'OPERATION BURGER MYSTERE ET GLACE MYSTERE

1. Société Organisatrice

La société **BURGER KING FRANCE**, société par actions simplifiée au capital de 39 161 541, 78 euros dont le siège social est situé 50 Avenue du Président Wilson - Parc des Portes de Paris – Bâtiment 123 à La Plaine Saint Denis (93214) et identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 797 882 867 (ci-après « **BURGER KING FRANCE** »), organise les opérations promotionnelles intitulées « **Burger Mystère** » et « **Glace Mystère** » (ci-après l'« **Opération** »).

2. Durée et déroulement de l'Opération

L'Opération se déroulera du 1^{er} septembre 2020 au 5 octobre 2020 dans les restaurants Burger King® situés en France métropolitaine, en ce compris la Corse, et dont la liste figure en annexe du présent règlement (ci-après le(s) « **Restaurant(s) Participant(s)** »).

BURGER KING FRANCE actualisera la liste des Restaurants Participants pendant la durée de l'Opération sur le site www.burgerking.fr.

3. Principe de l'Opération

Pendant la durée de l'Opération, les Restaurants Participants proposeront les deux offres suivantes :

- l'attribution, selon un algorithme mathématique, d'un burger parmi une sélection, au prix unitaire de deux euros toutes taxes comprises (2 € TTC) (ci-après le « **Burger Mystère** » ou l'« **Offre Burger Mystère** ») ;
- ET
- l'attribution, selon un algorithme mathématique, d'une glace parmi une sélection, au prix unitaire de deux euros toutes taxes comprises (2 € TTC) (ci-après la « **Glace Mystère** » ou l'« **Offre Glace Mystère** »).

A chaque commande d'un Burger Mystère, le client se verra attribuer l'un des dix burgers suivants, selon la clef d'attribution indiquée en pourcentage, comme précisé ci-dessous :

Burger Mystère	Clef d'attribution en pourcentage					
	20%	12%	10%	5%	3%	2%
Un Whopper	X					
Un Big King	X					
Un Crispy Chicken	X					
Un BBQ Cheese & Bacon		X				
Un Steakhouse			X			
Un Big Fish				X		
Un Big King XXL				X		
Un Chicken Louisiane					X	

Un Double Whopper Cheese					X	
Un Double Cheese Bacon XXL						X

A chaque commande d'une Glace Mystère, le client se verra attribuer l'une des 5 glaces suivantes, selon la clef d'attribution indiquée en pourcentage, comme précisé ci-dessous :

Glace Mystère	Clef d'attribution en pourcentage			
	35%	20%	8%	2%
Un King Fusion Lion	X			
Un King Fusion M&M's	X			
Un King Fusion Célébrations		X		
Un King Fusion Snickers			X	
Un King Fusion Twix				X

Le client ne prend connaissance du burger et/ou de la glace attribué(e) qu'après complet paiement de sa commande et remise de son justificatif de paiement sur lequel figurera le nom du burger et/ou de la glace qui lui aura été attribué(e).

Le client ne peut pas demander de supplément, ni personnaliser son Burger Mystère et/ou sa Glace Mystère. Le burger et/ou la glace lui sera donc remis(e) selon la recette originale.

L'achat d'un Burger Mystère et/ou d'une Glace Mystère est déconseillé aux personnes ayant des allergies alimentaires. Néanmoins, le client aura toujours la possibilité de se renseigner auprès du personnel travaillant en restaurant sur la liste des ingrédients et des allergènes présents dans le burger et/ou la glace qui lui aura été remis(e).

En commandant le Burger Mystère et/ou la Glace Mystère, le client accepte qu'il ne puisse pas choisir le burger et/ou la glace qui lui sera remis(e) lors de sa commande. Le Burger Mystère et/ou la Glace Mystère ainsi remis n'est ni repris(e), ni échangé(e), ni remboursé(e).

4. Conditions de participation

L'Offre Burger Mystère et l'Offre Glace Mystère sont exclusivement accessibles avec l'application « Burger King® France » téléchargeable sur smartphone et tablette à partir des plateformes de téléchargement AppStore ou Google Play.

Hormis la livraison, quel que soit le mode de commande du client (caisse, borne, drive, click&collect), l'application « Burger King France » génère jusqu'à quatre coupons digitaux par jour et par personne dont :

- deux donnent accès à l'Offre Burger Mystère ; ET
- deux donnent accès à l'Offre Glace Mystère.

Il est précisé que deux codes alphanumériques sont associés à chaque coupon digital :

- un code à sept caractères alphanumériques valable en caisse, en borne, en click&collect et en drive ;
- un code de quatre à cinq caractères alphanumériques valable en drive.

Les quatre coupons digitaux et les codes y étant associés sont émis tous les jours à 3h00 du matin et sont valables 24h00.

Les accès à l'Offre Burger Mystère et à l'Offre Glace Mystère pourront en conséquence être refusés à toute personne ne pouvant pas justifier de son coupon digital depuis son application « Burger King® France » et les codes alphanumériques y étant associés.

Pour pouvoir acheter un Burger Mystère et/ou une Glace Mystère, le client devra ensuite selon le mode de commande (caisse, borne, drive) et les instructions qui lui seront précisées en restaurant et/ou sur l'application « Burger King® France » :

- présenter son coupon digital sur son smartphone ; OU
- scanner son coupon digital sur son smartphone ; OU
- transmettre un de ses codes alphanumériques ; OU
- renseigner son code alphanumérique lors de la commande en borne.

Pour les commandes en click&collect, le code alphanumérique s'implémente automatiquement lors du paiement de la commande sur l'application « Burger King® France ».

5. Modalités de l'Opération

L'Offre Burger Mystère et l'Offre Glace Mystère sont :

- limitées à deux Burgers Mystères par jour et par personne et à deux Glaces Mystères par jour et par personne; ET
- limitées aux stocks de produits disponibles dans chacun des Restaurants Participants ; ET
- indisponibles pour les commandes passées en livraison (type Deliveroo, Uber Eats, ...) ; ET
- non cumulables avec toute autre offre ou promotion en cours ; ET
- cumulables entre elles.

6. Responsabilité

Dans certaines circonstances exceptionnelles, notamment cas de forces majeures, cas fortuits, et autres événements indépendants de la volonté d'un Restaurant Participant, des ruptures de stocks de certains produits servant à la composition des burgers et/ou glaces peuvent survenir. Dans ces cas, le client est expressément informé que certains burgers et/ou glaces ne pourront pas être attribué(e)s dans le cadre de l'Opération. Les règles d'attribution du Burger Mystère et/ou de la Glace Mystère se trouveront alors modifiées en conséquence.

En cas de circonstances exceptionnelles, si la situation l'exige, BURGER KING FRANCE pourra également mettre fin totalement ou partiellement à l'Opération.

La responsabilité de BURGER KING FRANCE ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les clients ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

7. Données Personnelles

En cas de commande en click&collect, les clients devront nécessairement fournir des informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresse email et numéro de téléphone).

Lors de la passation de commande, BURGER KING FRANCE sera également amenée à collecter des données personnelles en cas de connexion par le client à son compte, notamment pour bénéficier du programme de fidélité Kingdom, ou en cas de création d'un compte par le client.

La collecte et le traitement des données personnelles sont régies par notre politique de protection des données personnelles disponible [ICI](#) qui fait partie intégrante du présent règlement.

Hormis les cas sus indiqués, les clients n'ont pas à fournir d'informations personnelles les concernant pour pouvoir bénéficier de l'Offre Burger Mystère et/ou de l'Offre Glace Mystère.

8. Contact

Nous mettons à votre disposition les moyens suivants pour répondre à toutes vos questions sur l'Opération :

- Service Consommateur : <https://www.burgerking.fr/service-conso>
- Message privé sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram).

ANNEXE : LISTE DES RESTAURANTS PARTICIPANTS

Paris Gare du Nord	Soissons	Rennes Saint-Grégoire
Marseille Marignane	Perpignan Rivesaltes	Essey-Les-Nancy
Paris Lescot	Thonon Anthy	Vitry le François
Belle Epine 2	Paris Barbès	Royan
Paris Parvis Saint-Lazare	Paris Gare de l'Est	Toulouse Labège
Créteil Soleil	Avignon Le Pontet	Angers Espace Anjou
Paris Soufflot	Lille Seclin	Rouen Petit-Quevilly
Paris Alésia	Béziers Montimaran	Angoulême Champniers
Paris Porte Dorée	Moulins Avermes	Rennes Pacé
Saint-Thibault-des-Vignes	Mont-de-Marsan Grand Moun	Nantes Carquefou
Compiègne Jaux	Dunkerque Grande-Synthe	Méru
Grenoble Meylan	Metz Technopole	Albi Le Séquestre
Saint-Brice-sous-Forêt	Roncq	Chaumont
Troyes Sainte-Savine	Aubagne Paluds	Bordeaux Bègles
Villeparisis	Ajaccio Baleone	Espace Saint Quentin
Paris Porte de Clichy	Bordeaux Pessac	Toulouse Balma-Gramont
Paris Opéra Italiens	Nancy Rue Saint-Dizier	Angers Grand Maine
Le Mans Saint-Saturnin	Pau Lescar	Rouen Mont-Saint-Aignan
Le Pecq	Troyes St-Parres-aux-Tertres	La Rochelle Puilboreau
Les Ulis 2	Creil Saint-Maximin	Rennes Cesson
Paray Vieille Poste	Lyon Croix-Rousse	Morlaix Bretagnia
Lyon Confluence	Paris Nation	Alès Route de Bagnols
Ormesson-sur-Marne	Vélizy Bis	Montceau-les-Mines
Viry-Châtillon	Lille Leers	Toulouse Purpan 2
Varennes-sur-Seine	Poitiers Beaulieu	Lorient Lanester
Montévrain	Paris Wagram	Strasbourg Vendenheim
Lyon Part-Dieu	Paris République	Saint-Léger A10
Osny	Riom	Castres La Chartreuse
Herblay	Berck	Rocheftort Quatre Anes
Paris La Boétie	Angoulême Sud (Girac)	Salaise-sur-Sanne
Taverny	Lille Marcq	Marseille Joliette
Massy Opéra	Lille Bondues	Mâcon Route de Lyon
Paris BNF	Caen Mondeville	Flins Carrefour
Toulon Mayol	Douai Lambres	Carpentras Croisières
Rosny 2	Evreux Route de Paris	Bonneuil-sur-Marne
Lyon Limonest	Rouen Barentin	Armentières Nieppe
Neuilly-sur-Seine	Marseille Saint-Loup	Avignon Mistral 7
Marseille Vieux Port	Nice Médecin	Avrainville
Saint-Quentin Fayet	Manosque	Epinal
Châtenay-Malabry Leclerc	Salon-de-Provence Champion	Nancy Houdemont
Saint-Etienne Andrézieux	Aix La Pioline	Alençon Arçonnay
Reims Sud A4	Lezennes	Lyon Saint-Exupéry
Brest Jean Jaurès	Cagnes Villeneuve-Loubet	Thionville Beaugard

Grenoble Victor Hugo	Toulouse Wilson	Aire du Jura A39
Roanne Mably	Bordeaux Lac Ginko	Redon
Reims Cormontreuil	Nantes Saint-Sébastien	Eragny
Dijon Chenôve	Nîmes Cap Costières	Etampes Leclerc
Villeurbanne Emile Zola	Nancy Frouard	Brétigny-sur-Orge
Valence Sud	Reims Erlon	Perpignan Cabestany
Lyon Saint-Priest	Besançon Miserey-Salines	Tours Jean Jaurès
Albertville Chiriac	Avignon Courtine	Saint-Tropez Gassin
Nantes Saint-Herblain	Perpignan Porte d'Espagne	Aulnay O'Parinor
Saint-Etienne Monthieu	Cormeilles-en-Parisis	Pontarlier (Houtaud)
Chambéry Nord	Le Havre Hôtel de Ville	Beauvais stade Brisson
Lyon Taponas A6	Cholet	Orléans Plaines de Beauce A10
L'Isle-d'Abeau	Chartres Bois-Paris A11	Chambéry Av de Turin
Chambray-lès-Tours	Vesoul Route de Paris	Narbonne Vinassan A9
Plaisir	Pau Université	Cognac Châteaubernard
Epagny DI	Longwy Mont-Saint-Martin	Rungis
Montpellier Odysseum	Marseille Burel	Douai Somain
Strasbourg La Vigie	Arras	Val de Fontenay
Tours Nord	Calais Chemin vert	Dreux
Dijon Saint-Apollinaire	Evry 2	Corbeil Villabé
Clermont Aubière	Mandelieu-la-Napoule	Joué-lès-Tours
Toulon La Garde	Carcassonne	Vichy Bellerive-sur-Allier
Nantes Atlantis	Toulouse Portet-sur-Garonne	Carré Sénart Shopping Parc
Besançon Chateaufarine	Metz Semécourt	Brest Guipavas
Valence Couleures	Bayonne Saint-Léon	La Rochelle Les Minimes
Grenoble Saint-Egrève	Nevers Marzy	Reims Murigny
Lyon Bron	Valenciennes Petite-Forêt	Blois Villerbon A10
Fréjus	Maubeuge Hautmont	Montpellier Castelnau
Antibes	Paris Montparnasse	St André de Cubzac
Saint-Etienne Villars	Strasbourg HautePierre	Sarrebourg Buhl-Lorraine
Montluçon Saint-Jacques	Marseille La Valentine 2	Nemours A6
Reims Thillois	Hénin-Beaumont Maison Plus	Istres Trigance
Blois Onze Arpents	Faches-Thumesnil	Moulins Yzeure
Granville	Boulogne Saint-Martin	Lyon Garibaldi
Plan de Campagne		
Barnéoud	Haguenau Schweighouse	Annemasse
Mareuil-lès-Meaux	Ancenis Saint-Géréon	Annecy Bonlieu
Lyon Pierre-Bénite	Saint-Paul-lès-Dax	Aubenas
Saint-Nazaire	Toulouse L'Union	Villiers-sur-Marne
Orléans Olivet	Sens	Liévin
Clermont-Ferrand Le Brézet	Bourges Charité Rodeo	Tours Les Atlantes
Paris La Défense	Rouen Tourville-la-Rivière	Arles Fourchon
Marseille Château-Gombert	Tarbes Stade	Saint-Brieuc Trégueux
Paris Bastille	Lyon Vénissieux	Nice Stade
Lille Villeneuve d'Ascq V2	Trappes RN10	Villeneuve les Béziers
Cambrai Av de Valenciennes	Lille Villeneuve-d'Ascq Bd Mons	Lille Englos

Martigues L'Escaillon	Pontault-Combault Le Pavé	Lille Saint-André
Gonesse Paris Nord 2	Quimper Route de Bénodet	Dunkerque Fleurs
Bordeaux Sainte-Catherine	Moulins-lès-Metz	Toulouse Fenouillet
Orléans Saran	Hénin Beaumont Bord des Eaux	Périgueux Trélissac
Calais Eurotunnel	Saint-Malo Le Cézembre	Bordeaux Mérignac
Nîmes Route de Beaucaire	Limoges Nord	Beaune Aire Tailly
Amiens Sud	Metz Muse	Olonne-sur-Mer
Béthune La Rotonde	Plan de Campagne Cabriès	Saint-Brieuc Langueux
Chartres La Madeleine	Mulhouse Kingersheim	Compiègne Mercières
Vitrolles Grand Vitrolles	Chécy Orléans	Cherbourg La Glacerie
Cannes Mougins	Yvetot Ste-Marie-des-Champs	Nice Lingostière
Neuilly-sur-Marne	Thionville Terville	Mantes Porte de Normandie
Toulon La Seyne	Bordeaux Sainte-Eulalie	Montauban Jean Moulin
Montargis Amilly	Auxerre Gambetta	Saint-Avold
Vannes Ploeren	Aix-les-Bains Grésy	Abbeville Sucrierie
Saint-Amand-les-Eaux	Limoges Feytiat	Rennes Rue de Lorient
Euralille	Poitiers Nord	Dammartin Saint-Mard
Le Mans Bollée	Marseille Grand Littoral	Brive Carrefour
La Roche Sur Yon	Bruay-la-Buissière	Nantes Basse-Goulaine
Toulouse Saint-Orens	Pau Route de Tarbes	Lunéville
La Ville-du-Bois	Saint-Lô Agneaux	Epinay-sur-Seine Cinéma
Ollioules	Argenteuil Allemane	Annecy Cran-Gevrier
Marseille Castellane	Saint-Dizier Chêne Saint-Amand	Claye Souilly
Montpellier Saint-Aunès	Colmar Armée	Cesson Bois Sénart
Montpellier Saint-Clément	Brest Europe	Nanterre CGR
Montélimar Soleil Levant	Dieppe	Trans En Provence
Aubervilliers Millénaire	Torcy Collégien Bay 2	Montpellier Palavas
Versailles Paroisse	Narbonne Bonne Source	Tignieu Jameyzieu
Strasbourg Gare	Val de Reuil	Caen Château
		Concarneau